

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 18 novembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 6 novembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE.

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédérique ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Michel ALBINET (Pouvoir à Monsieur Jean-Philippe ROQUES), Jacques LASSERRE (Pouvoir à Monsieur Pierre CRESPO), Claude JULIEN (Pouvoir à Madame Elisabeth LARAUD), Max AMIEL

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, André BAUP, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS

**N° 6/144 : ZA ALBIPOLE SECTEURS JEAN THOMAS - VEDEL: MODIFICATION
DU PÉRIMÈTRE DE LA DUP**

PUBLIE LE

17 NOV. 2011

Elu référent : Madame Christine DEVOISINS

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Services Financiers
Foncier (Ville d'Albi)
Pôle ADL (Ville d'Albi)

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, qui a pris la suite du SIAT, a souhaité urbaniser les secteurs Jean Thomas – Vedel de la ZA Albipôle, favorisant ainsi la jonction entre la zone de Fonlabour et la zone d'Albipôle tout en assurant la cohérence de l'urbanisation en limite des communes d'Albi et de Terssac.

Ce projet a fait l'objet d'enquêtes publiques pour :

- ↳ L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- ↳ Le parcellaire
- ↳ La loi sur l'eau
- ↳ L'aliénation d'un chemin rural.

S'agissant d'une même opération, l'article 4 du décret N° 85-423 du 23 Avril 1985 a permis le regroupement d'enquête, ce qui a été fait du 19 Juin au 21 Juillet 2003. Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Toulouse était M. LAPORTE Lucien, qui a remis ses conclusions le 18 Octobre 2003 ainsi qu'un avis favorable pour l'enquête de déclaration d'utilité publique (D.U.P) et le parcellaire. Toutefois, il souhaite que les diverses considérations émises dans son rapport soient respectées.

À ce sujet, M. et Mme ROULENQ Michel ont souhaité conserver une partie de la parcelle AK 24 au cadastre de la commune de Terssac afin d'avoir un peu plus d'espace autour de leur habitation. Le Commissaire enquêteur, après étude, a fait une proposition (Cf. le projet B ci-annexé) rendant la limite rectiligne et plus cohérente.

C'est pourquoi, je vous propose d'accepter les préconisations du Commissaire enquêteur et de solliciter auprès de Monsieur le Préfet la modification du tracé de la DUP conformément à son tracé du schéma B (parcelle AK 24).

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du Commissaire enquêteur et ses conclusions,

VU le plan ci-annexé avec le schéma B proposé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le tracé préconisé par le Commissaire enquêteur en faveur de la demande de Monsieur et Madame ROULENQ Michel (schéma B parcelle AK 24).

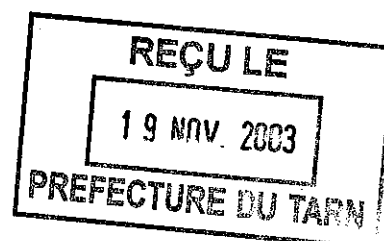
SOLLICITE Monsieur le Préfet pour une modification du périmètre de la DUP tel que défini au schéma B ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaterre-Fourès".



PROPOSITION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Section Ak
parcelles

PROPRIETE DE Mr ROULENC Michel

10-11-12-14-15-17-18-19-20-23-27

3p-9-24-28p

21

22

29p

commune de
TERSSAC

